



LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT

Année 2023

BAREME INDICATIF

Ce barème complète l'étude individuelle de l'ensemble des dossiers déposés

1- Environnement professionnel

Exercice des fonctions en établissement classé en éducation prioritaire depuis 3 ans en continu 5 pts

Exercice de missions annexes - tutorat / formation non pondéré

2 - Exercice de fonctions particulières

Les points attribués au titre des fonctions particulières ne sont pas cumulables

Gestionnaire matériel EPLE 20 pts

Gestionnaire matériel EPLE par intérim (durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence) 15 pts

(durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence) 10 pts

Chef de bureau - responsable de service ou de composante (UFR, IUT) 20 pts

Chef de bureau et de responsable de service par intérim (durée d'exercice supérieure à 3 mois pendant l'année de référence) 15 pts

(durée d'exercice inférieure ou égale à 3 mois pendant l'année de référence) 10 pts

Adjoint au chef de bureau ou équivalent 10 pts

Fonctionnaire de pouvoir par intérim 10 pts

Technicien comptable dans une agence comptable - valideur SIFAC 10 pts

Technicien comptable par intérim (durée d'exercice minimale de 3 mois pendant l'année de référence) 5 pts

3 - Parcours professionnel

Accès au corps des SAENES par concours 5 pts

Inscription en liste complémentaire ou admissibilité concours AAE dans les 3 années qui précèdent 5 pts

4 - Ancienneté

Dans un corps de catégorie B 2 pts/an (limité à 25 ans)

Ancienneté générale de service 1 pt/an (limité à 25 ans)

4 - Valeur professionnelle et reconnaissance des acquis de l'expérience

Avis du chef d'établissement ou de service

Avis très favorable non pondéré

Avis favorable non pondéré

Avis sans opposition non pondéré

Avis défavorable (avis circonstancié obligatoire) non pondéré